Image not found or type unknown

Peinture sur faience murale

Par **hennebert**, le **22/06/2009** à **11:21**

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous solliciter afin d'avoir un complément d'information sur le sujet "Doit-on accepter tous types de décoration".
Les locataires sortant ont peint les faïences murales de la cuisine (carrelage neuf) de couleur rouge ainsi que les tuyaus des canalisations sans notre autorisation.
Ceci a était stipulé sur l'état des lieux. Sommes-nous en droit de demander une indemnisation et de défalquer une somme forfaitaire sur la caution ou doit-on accepter "ces goûts excentriques" sans pouvoir intervenir.
Je vous remercie pour votre aide.
Cordialement,
Véronique Hennebert

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés